



Le
Bulletin

Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

TOUS PNC HOP !BRITAIR

24/04/14

BS.13.08.24

www.snpnc.fr - snpnc@snpnc.fr - 33 (0)1 49 19 58 18

SNPNC-FO FLASH INFOS AVENANT

Chers collègues PNC,

Nous nous sommes engagés à définir une stratégie de défense contre l'application totalement discriminatoire de la nouvelle Convention PNC du 11/12/2013.

VOTRE DECISION APPROCHE CONCERNANT L'AVENANT : vous pouvez :

- accepter et signer l'avenant: **votre signature sera dans ce cas difficilement contestable par la suite.** La validation de votre avenant équivaut à signer un chèque en blanc et ce, pour **UNE DUREE INDETERMINEE !!** Extrait de l'avenant : « dans le respect des règles légales et conventionnelles applicables au PNC»

- refuser expressément les modifications proposées: **la compagnie pourra maintenir les conditions antérieures ou effectuer un licenciement.**

Dans tous les cas, vous pouvez solliciter des explications complémentaires, et avant tout des éléments concrets sur la rémunération permettant d'apprécier l'impact de ces modifications.

Nous conseillons fortement aux PNC qui s'inscrivent dans une démarche de contestation globale et collective ou non de demander expressément ces clarifications sur la rémunération auprès de la DRH et d'adresser, sans tarder, un courrier par voie postale avec Accusé de Réception ET par mail, aux adresses suivantes:

my.lemenn@britair.fr

fr.lemen@britair.f

Cette conduite individuelle du PNC marquera l'étape 1 de notre processus de défense collective.

- Sans réponse de la part du PNC à l'avenant au terme du mois de délai, et même si celui ci demande des explications complémentaires, le silence vaudra acceptation si l'avenant n'est pas renvoyé par le PNC.

Vous ne prenez donc aucun risque si vous ne renvoyez pas l'avenant signé, nos conseils juridiques l'ont absolument confirmé.

De même, demander des clarifications complémentaires ne met aucunement le contrat du PNC en danger et ne suspend pas le délai de réponse du mois.

Nous vous adressons ci-dessous UN COURRIER TYPE, dans lequel vous pourrez modifier le mois choisi en fonction des heures supplémentaires, de nuit, et le nombre d'heures afin que la simulation demandée soit pertinente.

Madame Mylène Le Menn
Directrice Ressources Humaines
HOP !BRITAIR
Aéroport CS27925s
29679 MORLAIX cedex

Envoi par lettre recommandée avec AR

et par mail

Objet : demande de clarifications/

Application mesures de la Convention

d'Entreprise PNC du 11 décembre 2013

Madame la Directrice des ressources humaines,

Suite à l'envoi par le service DRH d'un avenant à mon contrat de travail daté du 26 mars 2014 et remis par la Poste le (date de la première présentation au destinataire), et afin d'être en mesure d'apprécier concrètement la rémunération proposée, je vous prie de m'apporter les clarifications suivantes:

- la nature exacte et précise du motif économique motivant la proposition de modification de mon contrat de travail
- une simulation chiffrée de mon futur salaire sur la base de mon salaire de 2014 (ou 2013), par application de l'ensemble des mesures salariales de la Convention collective PNC du 11/12/2013.
- le montant de mon taux horaire après application de la Convention collective PNC du 11/12/2013

A...., le....2014 Signature

PETITION PNC SNPNC-FO ET SUD AERIEN

VOTRE ENGAGEMENT AUX COTES DES 163 SIGNATAIRES PNC SERA DECISIF. 163 PNC listés en anonyme ou non SONT CONTRE les nouveaux accords.

Cela devrait faire réfléchir les syndicats signataires et la Direction.

N'HESITEZ PLUS A SIGNER ET REJOIGNEZ NOUS.

**II EST POSSIBLE ENSEMBLE DE CHANGER LA SITUATION QU'ON VEUT
INJUSTEMENT IMPOSER AUX PNC.**

**Nous restons à votre entière disposition pour toute
information relative à ce communiqué.**

Bons vols à tous,

**Laurence BLOCH SAUDRAIS RSS SNPNC-FO Contact
0626115814**



**Adhérez
directement
depuis votre
téléphone**

Nom :

Grade :

Prénom :

@:

Adresse :